

## Aide juridictionnelle

### Atelier : Améliorer la qualité

---

A l'initiative de Madame le Bâtonnier de LYON une commission restreinte a travaillé à la préparation des ateliers prévus lors de ces états généraux.

Dans un premier temps une étude statistique a permis de faire un état des lieux dont les éléments ont été transmis lors de la dernière assemblée générale de l'Ordre le 27 mai 2010.

S'en est suivi le dépouillement d'un questionnaire remis aux avocats lequel a permis de dégager les points suivants concernant la rubrique « *améliorer la qualité* » :

- les mots « **aide juridictionnelle** » et « **commis d'office** » mériteraient d'être modifiés car ils induisent automatiquement une idée de gratuité donc de dossier moins bien traité, ce qui alimente les surenchères ;
- en ce qui concerne **l'assurance de protection juridique**, un réel travail de concertation avec les compagnies d'assurance permettrait sans doute une approche réaliste et une faisabilité certaine reposant sur une négociation transparente. Il semble que la Chancellerie ait mis en place un groupe de travail avec les compagnies d'assurance. Le CNB participe-t-il à ces négociations, ce qui serait utile pour la profession ?
- un corps d'**avocats référents** pourrait venir en aide aux confrères qui ont une interrogation sur l'approche juridique ou tactique d'un dossier ;
- des **formations pratiques** seront mises en place à l'Ecole des Avocats et tout particulièrement sur la rédaction des conventions, la gestion de cabinets, et autres questions de pratiques professionnelles ;
- l'idée d'un **chèque formation** fait son chemin et pourrait compléter utilement la rémunération : il serait alors possible d'accéder à des formations de qualité qui ont un coût certain.. En complément, les Commissions de l'Ordre présenteraient en début d'année un programme de formation de deux heures mensuelles. Elles pourraient, après accord du Conseil de l'Ordre, et sur fiche de présence, obtenir un quota d'heures validées ;
- une rationalisation de la gestion des urgences, de l'aide aux jeunes avocats et aux moins jeunes traversant des turbulences professionnelles pourrait être expérimentée dans une structure sur laquelle travaille une commission idoine.

Geneviève BIOT-CROZET  
Ancien membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Lyon  
Ancienne Présidente du CRFPA de Lyon